

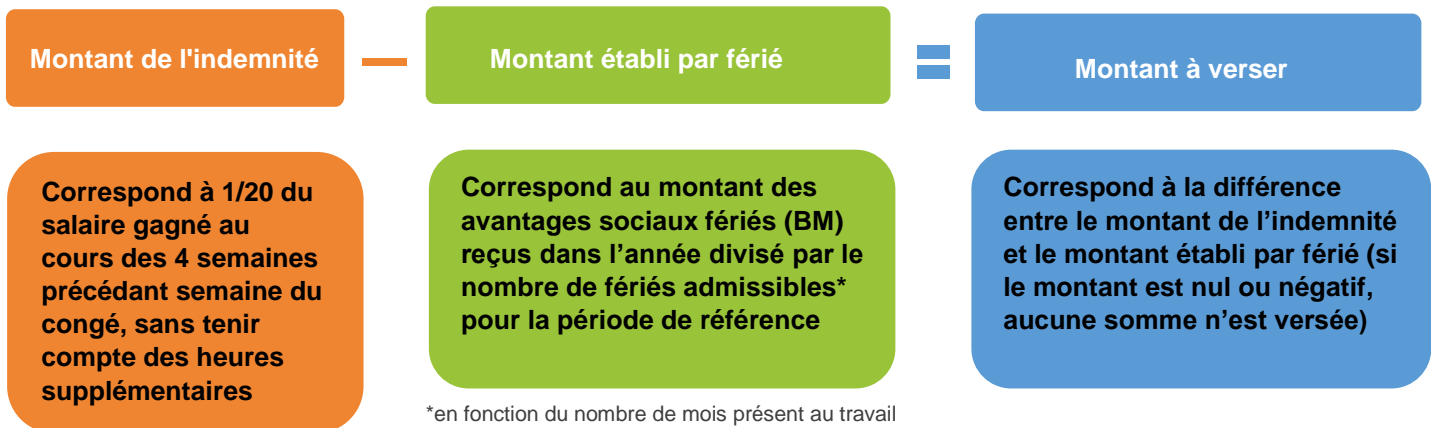
Fête nationale du Québec – Principales règles de rémunération

Renseignements pour les employés **à temps complet** (TC et TCT)

Si le férié n'a pu être octroyé le jour ouvrable précédant ou le jour ouvrable suivant le 24 juin, il sera automatiquement monnayé (il ne peut être mis en banque)

Renseignements pour les employés **à temps partiel** (TP, TPT et OCC)

Le paiement de l'indemnité s'effectue à la fin de l'été. Voici comment est calculé le montant à verser :



Exemples

	A	B	C	D	E	F	G	
	Employé (TP, TPT ou OCC)	Salaire gagné (entre le 24 mai et le 20 juin 2020)	Indemnité (1/20 du salaire de la colonne B)	Avantages sociaux fériés déjà reçus dans l'année (BM)	Nombre de fériés admissibles*	Montant par férié (colonne D ÷ colonne E)	Montant à verser (colonne C - colonne F)	Commentaires
1.	Mr X	3 061,88 \$	153,09 \$	1 595,55 \$	13	122,73 \$	30,36 \$	Le montant sera versé à la fin de l'été.
2.	Mme Y	4 289,61 \$	214,48 \$	2 875,73 \$	13	221,21 \$	0 \$	Aucun paiement, car les avantages sociaux déjà reçus par férié sont supérieurs à l'indemnité calculée de (-6,73 \$)
3.	Mr Z	3 727,50 \$	186,38 \$	801,44 \$	4,2	190,82 \$	0 \$	Aucun paiement, car les avantages sociaux déjà reçus par férié sont supérieurs à l'indemnité calculée de (-4,44 \$)